

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 20

Artikel: Tondeurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191051>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

| | |
|------------------------|----------|
| SUISSE : un an . . . | 4 fr. 50 |
| six mois . . . | 2 fr. 50 |
| STRANGER : un an . . . | 7 fr. 20 |

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Causerie sur les aveugles.

Nous nous trouvions, il y a quelques jours, en compagnie de jeunes gens ayant assisté la veille à une soirée dansante. Ils avaient eu pour tout orchestre un piano tenu par un aveugle, et racontaient avec étonnement, qu'à plusieurs reprises, ce dernier leur avait indiqué exactement l'heure qu'il était.

Ce fait n'a rien d'extraordinaire, quand on réfléchit que l'aveugle, qui n'est point distract par la vue de ce qui l'entoure, concentre toute son attention sur les moindres actes de sa vie, et se rend facilement compte du temps, de la distance et d'une foule de choses qui nous semblent ne pouvoir être comprises et jugées qu'avec le secours des yeux. Notre pianiste pouvait donc parfaitement apprécier le temps et savoir l'heure, par la durée des morceaux qu'il avait maintes fois joués.

Une personne raconta, à cette occasion, que se promenant un dimanche à Thonon, avec ce même aveugle, celui-ci lui disait de temps en temps, et sans jamais se tromper : « Nous sommes sur une place. — Ceci est une belle rue ; il y a là de grandes et hautes maisons. — Voici de bons trottoirs, etc., etc. »

Tout cela s'explique encore par le fait que les moindres bruits de la rue, la résonnance des pas, de la voix, etc., fournissent une foule de renseignements à l'aveugle, dont l'ouïe a acquis une extrême délicatesse.

Cette causerie nous procure, du reste, l'occasion de mentionner ici un récent et excellent ouvrage : *Les aveugles, par un aveugle*, dans lequel ce sujet se trouve traité d'une manière excessivement intéressante. L'auteur, M. Monnier de la Sizeranne, a constaté que nombre de gens ignorent le rôle que peuvent jouer actuellement les aveugles, qui sont 32 mille en France, 200 mille en Europe et près de 2 millions sur la terre. Il s'attache donc à démontrer que la privation de la vue dont ces aveugles sont affligés est compensée par des jouissances in-

connues aux clairvoyants, jouissances provenant de l'extrême développement auquel arrive, chez eux, les autres sens, et en particulier ceux de l'ouïe et de l'odorat.

M. Monnier de la Sizeranne explique comment l'aveugle, supplément au sens qui lui manque par une espèce de divination, peut, en quelque sorte, se conduire comme les autres hommes. Lorsqu'il se trouve dans un milieu où la vie se manifeste avec ses bruits, ses odeurs variées et significatives, il sait tout ce qui se passe autour de lui ; il y prend part et intérêt. Avec une sensibilité devenue exquise, il reçoit sans cesse mille avertissements. Tout est remarqué et mis à profit. Les odeurs sont des guides sûrs. La viande fraîche, la pommade, le poisson, les fleurs, le foin diront immédiatement à l'aveugle s'il passe devant un boucher, un coiffeur, un marché aux poissons ou une écurie.

C'est ainsi que nous avons vu dernièrement un aveugle monter la rue de Bourg, aller jusqu'en St-Pierre, et là, s'arrêter exactement devant la porte de la maison où il devait entrer. Les divers magasins de la rue, leurs bruits, leurs odeurs, la fontaine de St-Pierre et tant d'autres choses auxquelles nous ne prenons pas garde, lui avaient servi de guide.

A la campagne, il en est de même pour constituer autant de jalons sur la route de l'aveugle. Le lilas et le chêne ne frissonnent pas de la même manière en mai et en octobre. Le bavardage des coqs et des poules annonce l'approche d'une ferme. Les oiseaux qu'on entend quand on est assis dans un bois ne sont pas ceux des bords d'une rivière. La nature est donc peuplée, vivante, variée pour l'aveugle, et on comprend dès lors comment, avec l'aide de ses souvenirs, il peut parfois se diriger seul.

Une légère déclivité du sol, que ne remarque pas le voyant, lui indique le moment où il faut traverser une rue ; comme le bombardement accusé de la chaussée, l'avertit du commencement du nouveau trottoir. La plupart des personnes qui ont tous leurs sens

sont absorbées par ce qu'elles voient, et se contentent du renseignement fourni par les yeux. Les aveugles, eux, entendent la nuance des sons et des pas, et sauront tout de suite, par exemple, s'ils rencontrent un ouvrier, un soldat, une femme élégante. La gaucherie ou la grâce de la démarche se manifestent par un ensemble de bruits, de sons, de frôlements. La voix leur indique l'éducation de leurs interlocuteurs.

Telles sont quelques-unes des compensations données à ces existences qui nous semblent vouées à la tristesse.

Tondeurs.

On remarquait dernièrement dans les gares de Paris toute une catégorie d'industriels que leur spécialité éloigne pour un temps de la capitale. Ils ont pris leurs billets pour la province, avec quelques ballot de cotonnade, une paire de ciseaux et trois ou quatre pelotes de ficelle.

Ces industriels sont des tondeurs. Non tondeurs de bêtes, mais tondeurs de gens, qui ont pour centre de leurs transactions Paris, où ils se donneront rendez-vous dans six semaines, rapportant par milliers les enchevêtements blonds, bruns ou fauves, qui ne sont encore que des tignasses, mais qui ne tarderont pas à se transformer en chignons, en nattes ou en frisettes. Heureux quand le blanc domine dans la provision à déballer, car les cheveux blancs valent tout juste dix fois plus que les noirs.

Les affaires reprennent, paraît-il. Une acalmie s'était produite. La Bretonne refusait de laisser couper sa chevelure ; l'Auvergnate menaçait de faire grève. Très sérieusement l'industrie des nattes donnait des inquiétudes. Déjà l'on frappait à la porte des hôpitaux, où, seules, une douzaine de souffreteuses incurables consentaient à se procurer quelques douceurs en échange d'une tonte prématurée. L'on frappait même à la porte des prisons, où l'on a pu constater que plusieurs détenus eurent la co-

querterie persistante de se refuser à toute transaction dont une paire de ciseaux eût été l'instrument.

Le chiffonnier sauva la situation. Il sut pourvoir aux combinaisons perruquières de toute nuance, grâce au démêloir des dames qui, combinant son action avec les autres peignes de la capitale, laisse tomber sur le pavé de Paris 54 kilos de cheveux par 24 heures, ainsi que cela est établi par une statistique exacte.

Cependant, le coupeur a continué à fleurir, et le champ de ses investigations s'est agrandi. Aux Bretonnes, aux Auvergnates, se sont ajoutées les Piémontaises. D'ailleurs, le commerce du coupeur est à double effet ; il cumule. Colporteur de foulards, de jupons, de vêtements féminins de toute espèce, il parcourt les campagnes, s'arrête de préférence aux foires des bourgades, installe ses marchandises sous une tente, et tout aussitôt arbore, au fronton, son enseigne parlante : une lourde mèche de cheveux. Le tambour du village annonce son arrivée. Les paysannes, jeunes ou vieilles, ne tardent pas à entourer l'étalage.

— Hé ! l'homme, combien ce bonnet ?

— Six francs.

— Jésus ! c'est cher !

— Un bonnet de dentelles ? Mais c'est donné !

— Et puis, il est bien petit...

— Bah ! Vous avez trop de cheveux, ma bonne femme. Nous les couperons, et vous aurez un petit écu par-dessus le marché !

Une villageoise se laisse tenter. Puis une autre, puis une autre encore. Qui par le bonnet, qui par la robe, sans compter celles qui connaissent tout le prix de l'argent comptant. Et comme il ne faut pas qu'on ait le temps de se dédire, le marché est sanctionné aussitôt que conclu.

D'un coup de ciseaux, l'opérateur enlève tous les cheveux que sa main a ramenés à la nuque ; d'un second coup, il rafle tout le reste, ramené sur le front.

Et l'instrument, que dirigent des doigts expérimentés, tranche le plus ras possible. C'est la longueur du produit qui lui donne sa valeur commerciale. Une chevelure de quarante centimètres ne dépasse guère cent sous ; une chevelure de deux pieds peut rapporter une douzaine de francs. La prime, assurément, est modique ; mais la cliente est soutenue par l'espérance. Dans quatre ans, cinq au plus, la végétation pileuse aura fourni une moisson nouvelle. Chez une bonne et jeune nature, les cheveux donnent deux ou trois centi-

mètres de pousse par mois. En deux années, la robuste vierge tondue peut recouvrer son capital.

L'industrie des coupeurs n'est pas négligeable, tant s'en faut. Il n'en est guère qui ne vienne livrer annuellement pour une couple de mille francs de cheveux bruts, que l'art. — précédé toutefois de forts lavages au carbonate de potasse. — transformera des multiples façons que l'on sait. C'est donc environ quatre cents chevelures tombées aux mains du sacrificeur ambulant. Et si l'on considère que la corporation des coupeurs est de 150 membres, on a vite fait le compte de la population qu'elle échevèle chaque printemps : six mille filles ou femmes de tout âge !

Pèlerins.

On sait qu'un convoi de pèlerins catholiques suisses, allant à Jérusalem, s'est embarqué à Marseille le 2 courant.

Les renseignements suivants, qui viennent de nous tomber sous la main, nous édifient suffisamment sur ces démonstrations religieuses dont on se fait généralement une fausse idée :

« Tout n'est pas, habituellement, qu'édition autour du Saint-Sépulcre. Les diverses sectes religieuses s'y querellent, et il n'est pas rare qu'elles en viennent aux mains. Le premier moment de ferveur passé, les pèlerins ne se souviennent plus que des privations qu'ils endurent, des ennuis du voyage, et sont, par ce fait même, disposés à être d'humeur peu conciliante.

Tous les voyageurs qui ont passé à Jérusalem à cette époque ont rapporté que l'attitude des pèlerins est, en somme, fort peu respectueuse pour les « lieux saints, » et prête même à de véritables scandales, surtout lorsque les fêtes des différentes confessions tombent au même moment, entassant dans les divers sanctuaires de l'église 5 à 6 mille pèlerins qui, ne sachant où loger, y passent la nuit.

A voir le mélange bruyant des Grecs, des Arméniens, des catholiques et des musulmans étendus sur le pavé, au pied des autels, à l'entrée des chapelles, on croirait que des caravanes de différentes nations sont venues se reposer dans ce temple, comme dans un caravansérai.

On fume, on boit, et la fumée de la cuisine se mêle cavalièrement à celle de l'encens.

Ce n'est guère une idée de recueillement que donne ce spectacle de pèlerins conduits là par troupeaux et regrettant amèrement leur voyage.

Le trafic des choses religieuses est fait aussi pour écœurer. Autour des églises, ce ne sont que brocanteurs vendant des objets de piété. Les moines des couvents de Jérusalem ont toutes sortes d'industries, outre la vente des reliques et des souvenirs fabriqués avec le bois provenant du Jardin des Oliviers. C'est ainsi qu'ils tatouent les pèlerins, qu'ils leur gravent sur la main des figures, des croix, des dessins compliqués. Ces tatouages fort douloureux sont exécutés si maladroitement, parfois, que des accidents surviennent.

A la vue de ces choses, on finit par se demander si le vrai dieu qu'on honore dans cette ville, qui porte toujours le nom de Ville sainte, ce n'est pas, en somme, l'argent.

L'avant-veille de Pâques, on y procède à une cérémonie qui est une scène digne du moyen-âge. Avec un Christ articulé, on simule la descente de la croix et la mise au tombeau. Le gouverneur turc s'intéresse fort, paraît-il, à cette étrange pratique, et ne manque jamais d'y assister. »

La cocarde.

Nous reproduisons du *Don Quichotte*, après en avoir supprimé quelques détails, cette amusante histoire :

« On sait que chaque ministère français est pourvu d'un équipage : deux chevaux, coupé aux armes de l'Etat, cocher à livrée gouvernementale. Quand son Excellence va en course officielle, le cocher prend la tenue dite de *grande écurie*, c'est-à-dire qu'il pique à son chapeau la cocarde tricolore. Est-ce une course privée ? Tenue de *petite écurie*, pas de cocarde au chapeau.

Un jour, — nous ne savons plus sous quel ministère, — son Excellence se rendait à la Chambre. Joseph, le cocher, met sa cocarde et, grave comme un diplomate, monte sur son siège.

Arrivée au Palais-Bourbon, son Excellence descend.

— Joseph, dit-elle au cocher, qui, raide comme un piquet, le fouet tout droit planté sur la cuisse gauche, le regard fixe, attendait les ordres ; Joseph, ne m'attendez pas ; vous allez nous rendre chez M^{me} X... et vous nous mettrez à sa disposition.

Joseph ne sourcille pas. L'impasibilité est une vertu des conducteurs des peuples, et aussi des conducteurs de chevaux.

Joseph était navré ; il avait vu cinq ou six ministres tombés sous lui, mais ils avaient eu le bon goût de ne se servir du coupé officiel que pour les besoins de l'Etat. Avec celui-ci,